

INDR | Fiche explicative

Evolution de l'échelle d'évaluation : vers le niveau Ambassadeur

Contexte

Le niveau Ambassadeur, en tant que dernier niveau de maturité de l'échelle d'évaluation du référentiel ESR – ENTREPRISE RESPONSABLE, vise à valoriser les entreprises jouant un rôle d'exemplarité et d'influence à travers la promotion proactive en externe de leurs meilleures pratiques, sur une thématique précise de la RSE.

Ainsi, le niveau d'Ambassadeur s'inscrit dans la même logique cumulative que le reste de l'échelle d'évaluation : l'entreprise doit pouvoir largement valider le niveau Reporting sur la thématique en question avant de s'interroger sur son éligibilité au niveau Ambassadeur.

Néanmoins, le niveau Ambassadeur se démarque du reste des niveaux de maturité par son caractère facultatif : il ne doit pas forcément être perçu comme le but ultime, et peut être vu comme un niveau « extra », ou « bonus » pour une entreprise qui, sur une thématique spécifique, va au-delà de l'implémentation d'actions (niveau Mise en Œuvre), de la mesure et du contrôle réguliers de la performance (niveau Reporting), pour adopter un rôle d'exemplarité et d'influence en partageant proactivement ses pratiques à ses parties prenantes externes.

Conscient de l'importance du partage des pratiques de la RSE sur la place luxembourgeoise, l'INDR encourage donc les entreprises à viser le niveau Ambassadeur pour une ou quelques thématiques bien précises du label ESR – ENTREPRISE RESPONSABLE, ayant été identifiées comme matérielles. En même temps, l'INDR reconnaît que le niveau Ambassadeur n'est pas forcément applicable ou réaliste pour certaines entreprises, selon leur taille, leur contexte, leur environnement, et leurs moyens.

En pratique

Concrètement, quel cas de figure s'applique au niveau Ambassadeur pour notre entreprise sur une thématique précise ?

Notre entreprise, forte d'une expérience particulièrement développée sur la thématique évaluée, se fait ambassadrice de ses apprentissages et de ses pratiques en externe. Elle

est reconnue comme un acteur de référence par ses parties prenantes et partage ses « best practices » :

- Au niveau de son secteur OU/ET
- Au niveau de la société civile OU/ET
- En partage bienveillant avec ses parties prenantes clés, les encourageant à adopter les meilleures pratiques (fournisseurs, homologues, concurrents, ...)

Notre entreprise est reconnue en externe pour son expérience et sa crédibilité sur la thématique évaluée. Elle s'engage dans une démarche proactive et influence en partageant son expertise, contribuant ainsi au partage des pratiques et du savoir-faire de la RSE sur la place luxembourgeoise.

Quels types d'initiatives seront attendus par les expert.e.s agréé.es de l'INDR pour justifier un niveau Ambassadeur sur une thématique précise ?

Au-delà de la vérification des actions mises en place par l'entreprise sur la thématique évaluée (niveau Mise en Œuvre), de méthodologies mises en place pour mesurer ces actions (niveau Reporting), la vérification du niveau Ambassadeur se fait sur les moyens qui ont été mis en place pour partager proactivement en externe les actions et méthodologies sur ladite thématique.

Ainsi, les moyens reconnus par l'INDR pour le niveau Ambassadeur comprennent :

- Au niveau du secteur de l'entreprise
 - Le partage de pratiques, méthodologies, d'innovations technologiques ou industrielles par l'entreprise en lien avec la thématique évaluée, à travers une intervention lors d'évènements sectoriels
 - Le partage de pratiques, méthodologies, d'innovations technologiques ou industrielles par l'entreprise en lien avec la thématique évaluée, à travers une intervention lors d'un groupe de travail sectoriel
 - Le partage de pratiques, méthodologies, d'innovations technologiques ou industrielles par l'entreprise en lien avec la thématique évaluée peut également être envisagé de façon cross-sectorielle
- Au niveau de la société civile
 - La contribution à l'enseignement (écoles, universités) en lien avec la thématique évaluée
 - La contribution à l'offre professionnelle en lien avec la thématique évaluée : création de stage en partenariat avec un organisme ou acteur de l'éducation, création d'une formation disponible en externe, ou à destination de certaines parties prenantes externes
 - La collaboration avec les pouvoirs publics sur l'avancée de bonnes pratiques, méthodologies, d'innovations technologiques ou industrielles en lien avec la thématique évaluée

- En partage bienveillant avec les parties prenantes externes clés
 - Le partage de pratiques, méthodologies, d'innovations technologiques ou industrielles par l'entreprise en lien avec la thématique évaluée, à travers une intervention lors d'un groupe de travail avec ses parties prenantes externes clés (fournisseurs, homologues, concurrents...)
 - L'organisation d'audits bénévoles systématisés avec un ensemble de parties prenantes externes clés (fournisseurs, homologues, concurrents...) en lien avec la thématique évaluée
 - L'organisation de formations systématisées avec un ensemble de parties prenantes externes clés (fournisseurs, homologues, concurrents...) en lien avec la thématique évaluée

Autres points importants ?

Il est à noter que les thématiques du pilier « stratégie RSE » ne sont pas applicables au niveau Ambassadeur, car trop conceptuelles et propres à l'entreprise. Le partage proactif de bonnes pratiques en externe peut se faire pour les thématiques du pilier « environnement », « social », et pour le niveau « gouvernance », avec certaines exceptions.

Attention, il est à noter également que le niveau Ambassadeur n'est pas à confondre avec des pratiques de communication par l'entreprise, qu'elles soient en interne ou en externe. L'INDR estime que les pratiques de communication, bien que souhaitables au sein d'une stratégie RSE intégrée, et valorisées à travers l'objectif 15 « Communiquer » du pilier gouvernance du label ESR, ne sont pas équivalentes à une promotion proactive à l'externe de meilleures pratiques sur une thématique précise.

Ainsi, des pratiques telles que :

-Le relai d'informations par l'entreprise en externe sur son site internet, ou sur ses réseaux sociaux

-Le relai d'informations par l'entreprise en interne à ses employés

-La publication d'un rapport RSE/ESG par l'entreprise, soit en interne ou en externe

...ne relèvent pas d'elles-mêmes du niveau de maturité Ambassadeur, mais font référence à des activités de communication par l'entreprise. Elles ne peuvent donc pas être utilisées en elles-mêmes, dans le cadre de la labellisation ESR, pour justifier un niveau Ambassadeur sur une thématique précise.

Résumé visuel

